

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Délibération N°11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **Onze Décembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 5 Décembre 2024 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à M. GIRONDE
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M.
BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à Mme Annie de CHABANNES

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PERICHON

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle que cette refonte a été
réalisée suite à la demande de plusieurs Maires ; Un inventaire des
Voiries Communautaires a été réalisé sous la Direction de Monsieur
Yves PLANCHE, Vice Président chargé de la Voirie, et avec la
collaboration de Monsieur COIGNY, Directeur des Services
Techniques, et de Monsieur CHAPON, Directeur Adjoint du même
service.

La définition de l'intérêt communautaire proposée est :

- Liaison entre 2 bourgs
- Liaison d'intérêt touristique
- Liaison d'intérêt économique
- Liaison mitoyenne entre 2 communes (ajout)

Monsieur PLANCHE et les agents sont allés à la rencontre de
chaque Maire afin de recueillir leurs souhaits : ce sont 29 kms de
voirie à rajouter qui ont été demandées.

Le tableau actuel de voirie communautaire recense environ
75 kms linéaires de voirie ; mais certaines (mitoyennes) sont
comptabilisées 2 fois (sur 2 communes différentes), ainsi que des
voiries non revêtues. Après correction, le véritable linéaire est de
63,4 kms.

La proposition qui a été approuvée par la commission voirie
représente un linéaire de près de 65 kms (tableau projeté). Cette
proposition a été validée en bureau communautaire par 14 voix POUR
et 1 CONTRE (M. POUZERAT) :

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	23
VOTANTS :	24

OBJET :

VOIRIE COMMUNAUTAIRE –
REFONTE

Les voiries qui ne sont plus considérées d'intérêt communautaire sont soit non revêtues, soit ne correspondent pas à un intérêt communautaire. Les voiries rendues sont en bon état et n'occasionneront pas de dépenses aux communes avant longtemps.

Les voiries que Monsieur le Vice Président propose de classer ont fait l'objet de décomptes afin de connaître la fréquentation de chaque voirie demandée, et de la densité d'utilisation de la voirie pour avoir un ratio fréquentation / longueur de voirie.

Monsieur le Président rappelle la nature des travaux dévolus à chacun pour les travaux de création ou l'aménagement et d'entretien de voirie communautaire tels que délibéré le 28 juillet 2016 :

À la charge de la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » :

Travaux d'investissement sur la chaussée visant à pérenniser l'ouvrage :

- Purge ponctuelle
- Renfort d'accotement
- Poutre en rive
- Reprofilage de la chaussée
- Réfection de la couche de roulement : bi-couches et enrobés
- Busage pour ponceau d'accès (fourniture des matériaux à charge des propriétaires)
- Gestion des permissions de voirie en vue de travaux.

À la charge des communes :

Travaux de fonctionnement aux abords immédiat de la chaussée :

- Gestion des eaux pluviales : collecte et évacuation et curage de fossés
- Broyage et fauchage des accotements
- Fourniture et entretien de la signalisation routière horizontale et verticale
- Gestion des arrêtés de circulation.

Avant tous travaux portés par la Communauté de Communes sur les voiries communautaires, il est rappelé aux communes l'obligation d'assurer les travaux préalables indispensables à la construction d'un ouvrage pérenne (curage des fossés). De la même manière, la commune doit assurer les travaux d'entretien de la végétation nécessaires au travail des engins sur cette même voirie.

La commission voirie a également émis le souhait de créer un groupement de commandes pour la réalisation des travaux annuels d'entretien de voirie ainsi que pour la signalisation verticale : pour que ce soit réalisable cela implique que les communes anticipent leur programme annuel de voirie et les communique à la Communauté de Communes au plus tard le 31 janvier de chaque année. En mettant ce procédé en place, des économies intéressantes pourraient être réalisées.

La Conférence des Maires a émis un avis favorable par 13 voix POUR et 1 CONTRE (M. GROULY) à la proposition de Monsieur le Président car la commune de Droiturier aurait souhaité le rajout de 400ml allant de l'ancienne RN7 à Bel Air car il y a une chambre d'hôtes et un atelier de coutellerie qui forment un attrait touristique.

Le Conseil Communautaire, entendu les explications de son président et après en avoir délibéré, décide par voix 18 POUR, 5 voix CONTRE (M. LASSALLE, M. HERVIER, Mme WALRAET, M. POTHIER, M. POUZERAT), et 1 ABSTENTION (M. BODIN) :

- d'établir la liste des voiries d'intérêt communautaire telle qu'établie dans le tableau joint, pour une longueur de voirie totale de 64,679 kms ;
- d'accepter la répartition des travaux à réaliser par les communes et par la Communauté de Communes telle qu'indiquée ci-avant ;
- d'accepter la création de groupements de commandes pour l'entretien annuel des voiries.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le :
Publié ou Notifié 27 DEC. 2024
le : 12 DEC. 2024
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"

Synthèse des voiries communautaires 2024

Commune	Designation	Linéaire	Total
Andelaroche	Les Gregoules	1840	1955
	Entrée Marguetière	115	
Barrais-Bussolles	Route de Lapalisse	5500	7040
	Moulin de Bussolle - La Cure	760	
	Village Henry - Moulin	780	
Bert	Voirie Sacred	927	927
Billezois	L'Alouette - Périgny	714	5136
	Chemin n°8 vers ST Christophe	2308	
	Chemin de Bouille	2114	
Droiturier	Gillands-Cerisiers	254	3430
	Gillands - Plassis	1356	
	Plassis Argueuillat	587	
	Plassis - Epalus	1233	
Isserpent	Bourg - Moulin Tacard	3040	5064
	RD123 - Croisement Bois Rouge	425	
	RD7 - RD123	302	
	Voirie Mitoyenne Le Breuil	1297	
Lapalisse	Route de Barrais	2388	6460
	Allée des sports/M Touzet	607	
	Rue du Troisième millenaire	388	
	Rue de Verdun	170	
	Avenue Jean Macé	572	
	Rue de l'industrie	820	
	ZAE pres la grand route et ZAC	910	
	Route de Rosière	1828	
Le Breuil	Prolongement rue de Verdun	605	6467
	Chemin de la Chaize	590	
	RD7 - Bois Rouge	2637	
	Voirie mitoyenne Isserpent	1297	
	Argueuillat - Plassis	587	
Perigny	Plassis Gillands	1356	6574
	Bourg Périgny/L'Alouette	3100	
	Route de Rosière	2474	
Saint-Christophe-en-Bourbonnais	Route de Grave	1000	3935
	Croix Roumier /Les Chaises	590	
	Chemin de Billezois vers Le Breuil	2420	
Saint-Etienne-de-Vicq	Chemin des Landes / Moulin Tacard	925	6130
	Chemin du Château de Versaille	1311	
	Chemin de Bouille	2304	
	Chemin de Bord vers les Chaises	2300	
Saint-Pierre-Laval	Rajout Château de Versaille	215	3730
	Chemin du terrain de Pétanque	430	
	Chemin du centre équestre (Pourret)	200	
	Carque / La Croix Boutin	930	
Saint-Prix	La Croix Boutin / Grelière	2170	6110
	Bourg de Saint-Prix / Aux Minères	2950	
	Le Bourg / Les Cerisiers	2594	
	Les Gillands / Les Cerisiers	254	
Servilly	Voirie Camping	312	4564
	Bourg à la Brosse	1684	
	Route de Rosière	1880	
	Route des Graves	1000	
Total		64679	

Attention le linéaire des voiries indiqué dans les cases en jaune est répercuté sur plusieurs communes, mais il n'est comptabilisé qu'une seule fois dans le total

Longueur totale de la voirie Rosières 3 708 ml